



OPTICIENS D'ORDONNANCES

CNP 32100

Aident à choisir une monture, prennent les mesures nécessaires et organisent la production de lunettes ou de lentilles cornéennes en fonction des ordonnances, et ajustent des lunettes ou des lentilles cornéennes pour les clients.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

27

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

28,50 \$

20,73 \$ 34,30 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



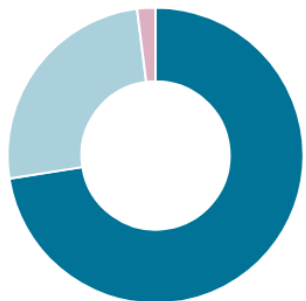
Formation collégiale ou d'apprentissage

EMPLOYÉS

272

SALAIRE MOYEN

48 000 \$



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

72,5 %	Commerce de détail
25,5 %	Soins de santé et assistance sociale
Supprimées	Supprimées
2,0 %	Toutes les autres industries



EMPLOI SELON L'ÂGE

17,6 %	15-24
23,5 %	25-34
21,6 %	35-44
19,6 %	45-54
13,7 %	55-64
3,9 %	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- Ajusteur/Ajusteuse De Lentilles Cornéennes
- Opticien Autorisé/Opticienne Autorisée
- Opticien/Opticienne
- Opticien/Opticienne D'ordonnances
- Praticien/Praticienne En Verres De Contact

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- déterminer les spécifications des lunettes ou des lentilles soit à partir d'une prescription émise par un ophtalmologiste ou un optométriste, soit en analysant les lunettes ou les lentilles d'un client et prend les mesures nécessaires à la réalisation de celles-ci notamment la courbure des yeux, détermine avec précision les positions des pupilles et la largeur du visage à l'aide d'instruments optiques;
- conseiller le client dans le choix de lunettes en le renseignant sur les produits disponibles tel que les matériaux de fabrication des lentilles, les montures, les teintés et les revêtements antireflets;
- ajuster les lentilles cornéennes et renseigner le client sur l'usage et les soins nécessaire.

